

"دور المدعين العامين في حماية البيئة: شبكة المدعين الأوروبيين من أجل البيئة نموذجا"

Monsieur le procureur général du Roi près la Cour de cassation,
président du ministère public du Royaume du Maroc,
Mesdames et Messieurs les procureurs marocains,
Mesdames et Messieurs les procureurs des États d'Afrique,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Monsieur le président du ministère public, permettez-moi tout d'abord de vous remercier au nom de la présidente du réseau des procureurs européens pour l'environnement, Anne BROSNAN, pour cette invitation.

Elle vous adresse, ainsi qu'à tous nos collègues africains, ses très chaleureuses et amicales salutations.

C'est aussi une occasion de rappeler que le ministère public marocain a été admis en qualité d'observateur de notre association et s'est vu remettre en 2022 le prix d'excellence GAIA que nous décernons lors de notre assemblée générale annuelle à ceux dont les initiatives ont été remarquées s'agissant de la mise en œuvre du droit de l'environnement.

Me retrouver ici, à Marrakech, avec vous tous, est donc un immense plaisir, bien sûr, et aussi un grand honneur.

J'ai coutume de dire que lorsqu'un procureur rencontre un autre procureur, ils se racontent des histoires de procureur.

En d'autres termes, notre travail à tous, quelque soit l'État que nous servons est de constituer des dossiers de preuves pour faire comparaitre les criminels devant les juges et les faire condamner à une juste peine.

Nos différences résident dans le cheminement que nous utilisons pour atteindre de but poursuivi, liées aux systèmes juridiques et modèles de justice parfois très différents.

Nous avons tellement à nous dire, notamment en écho à ce propos de Youba SOKONA, grand expert malien, vice-président du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

« qu'on émette un gaz à effet de serre en Papouasie, en Sibérie ou dans le désert du Mali, l'atmosphère est une et indivisible. Mais l'Afrique subit durement les conséquences des émissions des autres ».

C'est une occasion renouvelée de partager nos points de vue entre l'Europe et ce si grand continent que constitue l'Afrique, continent-clé pour les enjeux environnementaux.

L'Afrique pâtit en effet des changements climatiques, elle souffre des trafics d'espèces protégées, du pillage de ses ressources naturelles mais est aussi parfois, hélas, un immense dépotoir de nos déchets à nous, les occidentaux, déchets dangereux et toxiques pour la santé humaine, déchets illégaux souvent évacués par des réseaux criminels.

Ce n'est pas acceptable et c'est même profondément injuste.

Qui peut dire le contraire ?

En 1986, les européens, comme tous les citoyens du monde, découvraient l'horreur de la catastrophe de Tchernobyl, provoquée par l'augmentation incontrôlée de la puissance de l'un des réacteurs de la centrale nucléaire ayant généré la fusion du cœur de celui-ci.

Les conséquences ont été terribles, même si selon les sources, l'estimation du nombre de morts et de blessés par irradiation est très différente, sans compter les effets sur les végétaux et une très forte mortalité des animaux.

Pour autant, le message communément diffusé était qu'il n'y aurait pas de conséquences en Europe, ce qui revenait à dire que le nuage de Tchernobyl ne franchissait pas les frontières.

Nous savons aujourd'hui qu'il n'en a rien été, bien sûr, et que les dommages causés à l'environnement et à la santé publique ont de loin dépassé le périmètre de la centrale incriminée.

Si cet exemple emblématique est heureusement resté isolé, il n'en demeure pas moins que les atteintes à l'environnement présentent très fréquemment une dimension internationale.

Le très documenté rapport d'Interpol « Atlas mondial des flux illicites », selon lequel les trafics environnementaux financent environ 38 % des groupes armés (terrorisme, crime organisé, mouvements divers), constitue une démonstration éclatante de cette évolution qui compromet également la sécurité internationale.

L'eau, les oiseaux, les déchets ignorent donc les frontières.

Dans cet esprit, et alors que la protection de l'environnement ne suscitait qu'un intérêt limité dans l'univers de la justice, que ce soit en France ou à l'étranger, en 2004, à l'initiative de 4 présidents de hautes Cours de justice européennes, a été créé le Forum des juges européens pour l'environnement.

Pour la France, c'est le Premier président Guy CANIVET qui a porté cette belle mais assez avant-gardiste initiative pour l'époque.

Toutefois, en raison de conceptions très différentes des systèmes de justice, il n'était pas possible de réunir siège et parquet dans tous les pays d'Europe lesquels, en France, constituent un corps unique.

Le Forum n'avait donc vocation qu'à réunir les juges, excluant de fait les procureurs.

Ne pouvant rester de côté, 5 procureurs de 4 États membres de l'Union européenne, de Belgique, France, Royaume-Uni, Suède, qui avaient fait connaissance à l'occasion de séances de formation du Réseau européen de formation judiciaire et de colloques, convaincus qu'il fallait tisser des liens entre eux, se sont rassemblés à la fin des années 2000, de manière informelle dans un premier temps.

L'idée est alors née de donner corps à ces rapprochements, dont les bases ont été jetées à la cour d'appel d'Amiens en juin 2012, pour donner naissance au Réseau des procureurs européens pour l'environnement, en anglais, *European Network of Prosecutors for the Environment*.

Puis, pour gérer son développement, le réseau a pris la forme, en 2014, d'une association de droit belge, dont le siège social a été fixé à Bruxelles, siège de la Commission européenne, avec laquelle des liens fructueux ont été tissés.

Une difficulté, toujours liée aux concepts d'organisation judiciaire a toutefois conduit à réfléchir sur la définition du « procureur », qui selon les États membres, peut être un magistrat ou un fonctionnaire.

L'association compte deux catégories de membres :

- Les adhérents à part entière qui peuvent être des organisations publiques, tels les ministères de la justice, ou selon la traduction, à vrai dire mal formulée, des statuts en français des « *des agents publics, représentant les procureurs des crimes*

environnementaux dans un pays éligible, à condition qu'il n'y ait pas d'organisation dans le pays éligible concerné».

C'est ici en réalité à la définition de procureur retenue par l'Association internationale des procureurs qu'il est fait référence, désignant un juriste qui est ou a été nommé par ou au nom de l'autorité de l'État ou d'autres autorités publiques pour poursuivre les infractions pénales, ou qui est ou a été élu à cet effet.

Ce terme comprend aussi des juristes qui ont régulièrement été engagés par un procureur pour mener ou aider à la conduite des poursuites pénales.

- Les adhérents dit de « soutien », soit toute personne physique domiciliée dans un pays éligible représentant un corps « d'avocats » (comprendre juristes qualifiés impliqués pour la poursuite de délits environnementaux dans un pays éligible), toute organisation, qui serait éligible au statut de membre à part entière, toute personne physique ou morale qui suit l'activité de l'association et partage un intérêt commun avec l'association.

En dépit des statuts différents, le fait est que les membres de l'association parlent tous la même langue, du moins d'un point de vue technique.

L'autre obstacle aura consisté à définir la langue de travail de l'association.

C'est évidemment l'anglais qui a été retenu, et qui permet en effet des échanges concrets entre les collègues qu'ils soient britanniques, bulgares, italiens ou... français.

L'objet social de ce réseau, qui n'a rien de gouvernemental, est de contribuer à la diffusion du droit de l'environnement, non seulement répressif, mais aussi administratif ou civil, d'organiser des sessions de formation et de partager jurisprudence et bonnes pratiques.

Le réseau a aussi vocation à rapprocher les procureurs de l'Union européenne pour mieux s'approprier les outils du droit international (*nb.* le droit français de l'environnement trouve ses sources dans plus de 500 accords et conventions internationales), ou européen.

En effet, le droit européen s'est largement emparé des questions environnementales, au point de lui accorder une place aussi symbolique qu'importante dans ses textes fondateurs.

Les nombreux règlements (Reach par exemple) et autres directives et les applications concrètes que la justice peut en donner peuvent varier d'un État membre à un autre, imposant un travail de concertation et de partage entre praticiens.

Dans ce cadre, par exemple, le réseau européen co-anime chaque année, en lien avec le parquet national espagnol pour

l'environnement et l'urbanisme, un atelier de formation sur les espèces migratrices et la convention dite CMS.

De même, à l'occasion de chaque assemblée générale annuelle un colloque est organisé.

Le premier en 2014, l'a été à La Haye, conjointement avec Eurojust.

Force de proposition, l'association a également contribué aux travaux de refonte de la directive du 19 novembre 2008 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal, qui vient de déboucher par une nouvelle directive, le 11 avril dernier.

Pour parvenir à ces objectifs, le réseau est financé par quelques États membres, dont le Royaume-Uni, mais aussi par le programme LIFE qui est un instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat doté d'un budget de 5,4 milliards pour la période 2021/2027. Le Réseau des procureurs européens a aussi souhaité soutenir la création, en 2022, de l'Association française des magistrats pour la justice environnementale, laquelle réunit environ 100 juges et procureurs français.

Nous espérons donc qu'à vos côtés, de concert avec l'Union Européenne et d'autres organisations tels le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ou l'Association Internationale des Procureurs (AIP) nous pourrons œuvrer ensemble en faveur de la

protection de la biodiversité, de notre cadre de vie et de la sécurité environnementale, en faveur des territoires, richesses et traditions africaines.

Si vous le voulez bien, prenons date pour la création d'un réseau des procureurs africains pour l'environnement.

A n'en pas douter il donnera lieu à de riches débats, destinés à satisfaire l'intérêt général et le bien de la justice.

Je vous remercie pour votre attention.